



Société Nautique
Estaque Mourepiane

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGEE JEUNE

Structure : SNEM PLONGEE

o Plongeur encadré 20m (PE20) à partir de 12 ans (niveau 1)

o Plongeur encadré 40m (PE40*) à partir de 14 ans **(Après le passage du Niveau 1)**

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée selon les conseils de la Commission Technique Nationale.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Le ou les personnes désignée(s) ci-après détentrice(s) de l'autorité parentale

Je soussigné (nom, prénom, adresse) :

Autorise (ent) le mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom :

Né le :

A participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée à la FFESSM.

Fait à Le

Signature du responsable légal :